

Chapitre  
12

# Débat en forme de conclusion et d'ouverture

Perspectives de la sociologie  
des institutions

avec Vincent Dubois, Jean-Michel Eyméri-Douzans,  
Bastien François et Olivier Nay

Jacques Lagroye et Michel Offerlé : Comme vous l'avez compris cet ouvrage est d'abord un travail collectif qui entend rassembler les contributions de chercheurs de diverses générations. Un travail collectif car des notions, des manières communes de travailler y sont mises en œuvre par un groupe de chercheurs qui se sont lus les uns les autres. Ce travail collectif se veut un bilan et une synthèse de ces apports ainsi qu'une ouverture programmatique. Il souhaiterait aussi être un premier effort – collectif – de réflexivité sur la manière dont s'est constitué ce champ de recherches et inciter, bien sûr, à la cumulativité en actes.

Au regard des travaux fondés sur une certaine acception du terme de réseau des *policy communities*, de l'informel ou du constructivisme modéré, nous avons voulu réaffirmer un certain nombre de principes d'analyse et de manières de faire de la recherche. Dans la boîte à outils **sociologique** – parce que ce qui nous réunit d'abord, c'est la pratique de la sociologie –, nous avons cherché à comprendre en quoi une approche par les institutions pouvait être compatible ou non avec une approche par l'organisation, le champ ou les réseaux. Le terme d'institution est en effet peu présent chez Bourdieu, de même que celui de rôle, alors même que l'*habitus* et l'*illusio* sont au cœur d'une approche de sociologie des institutions. Enfin, la troisième raison d'être de cet ouvrage, c'est une croyance partagée

en la pratique de la recherche empirique et en l'idée que notre boîte à outils notionnelle est indispensable à la pratique de terrain et, tout à la fois, que ces notions ne ressortent jamais intacte de cette pratique.

Dans ce débat, nous souhaitons que sur la base du manuscrit de cet ouvrage, que vous avez tous lu, vous puissiez lui répondre, le ponctuer et l'élargir.

Peut-être pourrions-nous commencer par exemple notre discussion par un retour sur le passé de notre discipline ? En évoquant par exemple de quelle manière vous avez commencé à appréhender l'objet institutions ?

**Bastien François :** Notre débat d'aujourd'hui a une histoire, qui est notre histoire, et dont on pourrait dire qu'elle « commence » au congrès de l'A.F.S.P. de 1988 durant lequel, sous l'impulsion de Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, a été organisée une table-ronde sur le président de la République. Le livre qui en est issu est en effet souvent considéré comme une sorte d'acte fondateur de la sociologie des institutions dans la science politique française. De fait, l'introduction du livre, beaucoup plus que son contenu, fournit un programme de recherche (de la même façon que le chapitre de Bernard Lacroix dans le *Traité de science politique* qui paru en 1985).

Pour autant, pour avoir été associé de près à cette entreprise, je ne suis pas certain que nous ayons eu le sentiment de poser un acte fondateur relativement à une « sociologie des institutions ». Que nous fassions alors de la sociologie politique, nous n'en doutons pas. Mais l'enjeu était surtout de nous saisir d'objets qui, en raison de l'histoire de notre discipline, étaient en fait abandonnés aux juristes (en tout cas à une espèce particulière de juristes, ceux qui prétendaient faire de la science politique...). Il y avait un peu de provocation à nous saisir de l'objet « président de la République », et je dois dire qu'en tant que jeune chercheur, j'étais horrifié par mes aînés qui, au mépris de toutes leurs leçons, abordaient ce terrain sans l'once d'un matériau empirique (du moins au moment du lancement de la table-ronde), mais en même temps très excité d'aller sur le terrain des juristes avec les armes de la sociologie politique. Cette table-ronde avait une allure de « happening »... Si je raconte ça, c'est pour dire que nous n'avions pas de programme précis, pas de vision de ce que pourrait être une éventuelle sous-discipline, pas l'intention de fonder quelque chose de durable qui prendrait la forme d'une école (et d'ailleurs les auteurs du livre n'ont plus travaillé ensemble par la suite). Nous arrivions sur ce terrain avec nos outils habituels, ni plus ni moins, avec le seul projet – qui n'était déjà pas mince – de reconquérir des objets dont on voyait mal que la science politique n'en

dise rien. Et quand je parle de nos outils habituels, je ne parle pas seulement de références livresques, mais d'un impératif empirique (les questions méthodologiques qui vont avec) et d'un souci historien (on ne parlera que plus tard, dans la science politique, de « socio-histoire »).

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Vous parlez de la sociologie des institutions à partir de votre expérience franco-française ? Que lisiez-vous alors qui provenait d'autres écoles ou d'autres manières d'aborder la question des institutions ?

**Bastien François** : Je crois aussi que – pour ceux du moins qui ont fait cet effort – nous avons regardé avec un certain désintéret ce qui, au même moment, se passait aux États-Unis. J'avais lu quelques travaux de ceux qu'on désignera comme « néo-institutionnalistes » (je pense en particulier à un article de Roger M. Smith, ou encore au livre de James G. March et Johan P. Olsen), par acquis de conscience, à la recherche d'une référence rare pour la thèse que je préparais alors, mais ils ne m'avaient servi à rien (et je pense que je ne les ai jamais cités). *Politix* a publié le premier article en français sur le « néo-institutionnalisme » (que j'avais traduit avec Sylvain Bourmeau), mais cette publication précoce ne signifie rien. Son auteur, Alec Sweet Stone, qui venait de publier sa thèse en anglais sur le Conseil constitutionnel (c'est comme ça que je l'ai connu), alors professeur assistant à l'Université Irvine en Californie, cherchait à étoffer son dossier de publications. Nous nous sommes rendus service : lui avait une publication en français, nous un article un peu « exotique », qui faisait « chic » (pour parler comme Howard Becker). Je crois que ça n'intéressait personne dans la rédaction de *Politix*, et en tout cas *l'impact factor* de ce papier a dû être nul. Quelques années plus tard, nous avons préparé un numéro sur « les sciences du politique aux États-Unis ». Olivier Borraz, qui travaillait au C.S.O., m'avait parlé du papier de Peter Hall et Rosemary Taylor. Je l'ai lu avec un *a priori* négatif (pensant que cela ne devait concerner que la sociologie des organisations – qui était alors pour moi une sorte de repoussoir, comme le sous-titre du livre précité de Olsen et March : *The Organizational Basis of Politics...*), je l'ai trouvé bon (car correspondant à l'esprit du numéro que nous préparions), mais sans intérêt sur le fond (je me souviens m'être dit que les Américains réinventaient l'eau chaude). Finalement, la *Revue française de science politique* a été plus rapide que nous, et, sommé par le comité de rédaction de trouver quelque chose en remplacement, moi qui étais censé suivre tout ça, j'ai proposé un chapitre du livre dirigé par Paul J. Di Maggio et Walter W. Powell, beaucoup plus subtil (ce fut d'ailleurs une épreuve

de le traduire, avec Delphine Dulong), mais dont l'*impact factor* en langue française fut sans doute aussi faible que celui d'Alec Sweet Stone.

Bref, cette littérature ne nous intéressait pas. Elle a été importée, finalement assez tardivement, par des spécialistes de politiques publiques (il n'y en avait pas à *Politix*...), et elle est très peu citée par ceux qui, au début des années 90, pouvaient se retrouver dans ce que l'on désigne aujourd'hui comme la « sociologie des institutions ». Le seul que j'ai fréquenté alors qui parlait couramment le « néo-institutionnalisme » c'est Olivier Nay... Il me semble que nous avions le sentiment d'avoir déjà tous les outils : un point de vue constructiviste, durci théoriquement par la sociologie de Bourdieu, avec le souci fort de la construction historique de nos objets. La première édition du *Que sais-je ?* de Michel Offerlé (1987) n'est peut-être pas totalement représentative de nos influences, mais donne un bon exemple de la gamme avec laquelle nous jouions. Les travaux sur la construction des groupes sociaux, issus largement de l'équipe de Bourdieu (par exemple le livre de Luc Boltanski sur les cadres), ont eu une influence considérable. Pour ma part, les travaux de l'époque sur l'histoire des catégories statistiques et de leurs usages (comme ceux de Laurent Thévenot et Alain Desrosières) ont profondément marqué mon approche des objets juridiques. Il ne faut pas négliger non plus les points d'appui que nous donnaient Peter Berger et Thomas Luckmann (Jacques Lagroye incitait ses étudiants à lire *The Social Construction of Reality* avant même que le livre soit traduit), ni celle des premiers travaux de Michel Callon et Bruno Latour, qui depuis des points de vue très différents, et sans doute incompatibles, nous donnaient beaucoup d'outils pour penser la question de l'objectivation. Nos influences étaient très éclectiques, mais dans un cadre qui restait globalement bourdivino-constructiviste. C'est ainsi, par exemple, que j'ai découvert, et largement utilisé, un auteur qui a eu une certaine influence sur ceux qui, comme moi, travaillent sur des objets juridiques : Andrew Abbott. La sociologie des professions qu'il proposait, alors totalement inconnue dans la science politique française (son livre n'était dans aucune bibliothèque), avait alors la caution de Yves Dezalay, qui m'avait assuré trouver là un auteur bourdivino-compatible...

**Olivier Nay** : En effet, le dialogue entre la sociologie politique française et les analyses néo-institutionnalistes nord-américaines est malheureusement resté assez faible. Les travaux publiés en langue française ne sont pas lus par nos collègues nord-américains. Ils resteront ancrés dans la science politique hexagonale tant qu'ils ne seront pas traduits et publiés

dans des revues anglophones ayant une bonne visibilité. Dans l'autre sens, c'est un peu plus étonnant.

Les travaux néo-institutionnalistes sont certes bien lus en France. Ils sont d'ailleurs souvent cités. Il est d'ailleurs étonnant qu'ils aient eu moins de succès en sociologie politique que dans l'analyse des politiques publiques – bien que dès le milieu des années 1990, des travaux de sociologie politique discutent les hypothèses néo-institutionnalistes. Cette particularité est principalement due au succès de l'analyse cognitive des politiques publiques en France. Les spécialistes français sont allés puiser dans les travaux de chercheurs anglophones réputés (je pense à Peter Hall, Paul Pierson ou Douglass North) qui ont eux-mêmes fait l'effort d'intégrer dans leurs travaux des hypothèses du néo-institutionnalisme historique ou du néo-institutionnalisme sociologique. L'importation des hypothèses néo-institutionnalistes en France est donc passée, en partie, par l'analyse des politiques publiques, notamment par les travaux s'intéressant aux réformes économiques et sociales contribuant au démantèlement de l'État-providence, dans le cadre du tournant néolibéral des années 1980.

On peut regretter que toutefois que la reprise du néo-institutionnalisme ait souvent été cantonnée à la récupération de certains concepts plutôt qu'à une véritable discussion de cadres analytiques généraux. Le succès incroyable de la notion de *path dependency* en est sans doute le témoignage le plus caricatural. La « dépendance au sentier » est un concept-valise souvent utilisé sans grande rigueur analytique, pour désigner la persistance des arrangements institutionnels contribuant à la stabilité politique et, partant, susceptibles d'expliquer l'échec de certaines politiques de réforme. Je trouve d'ailleurs que la traduction littérale en français est assez maladroite : la notion de *path* désigne une voie empruntée, une direction, une trajectoire, bien plus qu'un « sentier » (qui renvoie plutôt à « track » en anglais). Je préfère parler d'« effets d'ornière », formule qui me semble bien plus évocatrice. D'une manière générale, les auteurs se contentent souvent d'évoquer la *path dependency* pour expliquer les conditions d'échec des politiques réformatrices, sans prendre le temps de décrire empiriquement les structures, les intérêts, les pratiques sociales et les représentations qui contribuent à la permanence des arrangements institutionnels.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Parle-t-on de la même chose en France et aux États-Unis lorsqu'il est question d'institution ?

**Olivier Nay** : Non, bien évidemment. Comment expliquer la distance maintenue entre les réflexions américaines sur l'institution et les travaux français, alors que la lecture des auteurs de langue anglaise joue un rôle déterminant dans le développement de la science politique française ? Cette distance résulte, pour une grande part, du poids des héritages intellectuels et des lignes de clivage disciplinaires. Pour le dire simplement, l'histoire des sciences sociales a pesé, aux États-Unis comme en France, sur le façonnage des débats sur l'institution. Je m'explique.

Aux États-Unis, les théories néo-institutionnalistes ont été forgées dans les universités américaines, au tournant des années 1970 et 1980, pour dégager la réflexion en sciences sociales – principalement en science politique, en sociologie des organisations et en économie – de ce qu'il restait des théories behavioristes. Celles-ci avaient laissé en héritage une tendance affirmée chez de nombreux chercheurs à réduire les faits politiques aux contextes sociaux (et les faits économiques au marché), sans tenir compte du poids joué par les institutions dans l'organisation des échanges politiques, économiques et sociaux. Face aux théories sociologiques déclinantes, la théorie des choix rationnels a connu au même moment un essor fulgurant, axant désormais la réflexion sur les préférences et les comportements rationnels des individus. C'est en grande partie la volonté de sortir du réductionnisme sociologique des théories post-behavioristes d'une part, et de l'individualisme du choix rationnel d'autre part, qui a motivé la « redécouverte » des institutions. Ce faisant, les premiers néo-institutionnalistes américains ont réhabilité l'idée que l'État pouvait contribuer, par ses politiques et ses instruments, à la structuration de l'ordre politique et au développement économique. Ils se sont intéressés plus largement au rôle des organisations – notamment les organisations bureaucratiques – dans la stabilisation et la reproduction du jeu politique. Ils ont eu notamment pour projet de montrer que les organisations sont pourvoyeuses de règles, de normes établies, de représentations héritées et de mythes qui ont tendance à perdurer dans le temps. L'ambition clairement assumée du néo-institutionnalisme américain est de rappeler que les « institutions comptent » (*institutions do matter*) dans le jeu politique, économique et social.

La sociologie de l'institution, en France, se développe dans un tout autre contexte intellectuel. Elle se forge par une mise à distance des analyses de la vie politique qui dominaient l'enseignement dans les facultés de droit depuis les années 1950 et qui s'appuyaient notamment sur le droit constitutionnel, l'analyse de l'État et l'étude des partis politiques. La fin

des années 1970 est en effet marquée par un décloisonnement disciplinaire stimulé par l'introduction d'outils et de questionnements nouveaux tirés d'autres sciences humaines comme l'histoire, la sociologie ou l'anthropologie. L'ouverture de la discipline conduit alors un nombre croissant d'auteurs à s'engager dans des travaux empiriques s'intéressant à la construction du lien politique dans tous les espaces de la vie sociale, avec pour souci de pratiquer l'observation systématique des usages, des comportements et des représentations des acteurs politiques ou sociaux. Cette ouverture s'accompagne d'une plus grande méfiance à l'égard des approches centrées sur les institutions formelles. L'analyse des institutions politiques et sociales, telle qu'elle se développe dans le sillage de l'ouvrage dirigé par Jacques Lagroye et Bernard Lacroix (*Le président de la République*, 1992), revendique une lecture sociologique et empirique qui s'affirme en grande partie contre le positivisme juridique.

**Vincent Dubois** : Dans la continuité de ce qu'Olivier Nay vient d'évoquer, je crois qu'il faudrait faire une véritable histoire politique et intellectuelle comparée France/États-Unis pour saisir de manière complète et nuancée ce qui sépare les chercheurs français et américains dans leurs usages de la notion d'institution. Faute de cela, on peut malgré tout avoir en tête quelques repères qui permettent, de manière approximative et un peu sommaire, de comprendre ces différences. Aux États-Unis, la redécouverte des institutions au début des années 1980 s'inscrit dans un contexte intellectuel où les sciences sociales, et notamment la science politique, restent marquées par les approches behavioristes, le *rational choice* et le pluralisme. Penser en termes d'institution, avec le néo-institutionnalisme, c'est alors une manière de relancer les débats sur le rapport entre action individuelle et structures sociales, sur les formes de contrainte, une manière aussi de réintroduire l'histoire dans les schémas explicatifs. Plus précisément et plus directement, c'est une manière de retrouver la question de l'État : *Bringing the State back in*, comme le dit le titre de l'ouvrage de Skocpol en 1985. Question qui, outre sa dimension directement politique à l'époque de Reagan et du *roll back the State*, était délaissée du fait même de la structuration très particulière de l'État aux États-Unis (faible centralisation, faible bureaucratisation, rôle du fédéralisme, opposition nord-sud, etc.), au profit notamment des approches à la fois processuelles et en partie pragmatiques de la *policy analysis*. C'est la formule américaine à propos des Européens : « laissons-les s'occuper de l'État, nous avons le gouvernement ».

En France, sans parler de la genèse et du rôle de l'État, l'héritage de Marx, Weber et Durkheim largement partagé par les sociologues du politique français fait que la question de l'État et des institutions est d'emblée intégrée à notre bagage intellectuel. Et la reformulation de cet héritage par Bourdieu fait que les « grandes » questions du type individuel *vs* collectif ou liberté *vs* contrainte nous apparaissent largement dépassées, ou en tout cas ne se posent pas du tout dans les mêmes termes que dans la tradition américaine. Pour prolonger ce que disait Bastien, il me semble que pour nous, la sociologie des institutions telle qu'elle s'est développée à la fin des années 1980, tient à la rencontre de trois orientations de recherche. D'abord une influence intellectuelle plus qu'une école de pensée, où se combinent notamment, de différentes manières, la sociologie de Bourdieu, des références, questions ou postures inspirées du constructivisme et, en lien avec ce qui précède, une attention portée à la dimension historique des phénomènes étudiés. Ensuite, un souci de retravailler dans une perspective sociologique des objets, plus ou moins canoniques, jusque-là traités dans d'autres perspectives, notamment celles du droit, de la science administrative ou d'une science politique sans fondement sociologique – c'est-à-dire aussi bien souvent sans fondement empirique. C'est précisément la troisième orientation : l'attrait pour le travail empirique, avec des outils méthodologiques variés qui, sans confiner à l'empirisme (l'effort de problématisation reste une exigence forte), conduit à une certaine défiance à l'égard tant des discussions à prétention théorique des modèles d'analyse (apparaissant comme scolastiques) que des grandes fresques, comparatives ou non (apparaissant comme incompatibles avec les exigences du travail empirique).

Il est impossible de recenser ici les nombreuses questions de recherche posées dans cette perspective. J'en citerai seulement une, qui me paraît centrale : celle des processus sociaux d'objectivation dont les processus d'institutionnalisation constituent une forme particulière. Les travaux des années 1980 sur la construction des groupes sociaux (Thévenot et Desrosières sur les C.S.P., Salais sur le chômage, Boltanski sur les cadres notamment) ont, je crois, beaucoup contribué à la définition du programme de la sociologie des institutions : genèse des catégories, définition, stabilisation et imposition de représentations sociales et de représentations du monde social, cristallisation et durcissement des formes sociales (un groupe ou une institution) qui deviennent extérieures aux pratiques qui les ont fait apparaître et contribuent en retour à orienter les pratiques, etc. Poser la question en ces termes est aussi une manière de sortir du point de vue internaliste sur les institutions en s'efforçant de restituer les relations qui les constituent et



qu'elles contribuent à redéfinir. (La structuration du ministère de la Culture renvoie aux concurrences internes à l'administration *mais aussi* aux relations avec le champ culturel et, plus largement, à la place de la culture dans la structuration des rapports sociaux). Cette manière de « sortir » des institutions pour mieux les comprendre et mieux en comprendre le rôle, c'est en fait l'une des applications d'une conception de la sociologie politique que Jacques Lagroye a largement contribué à diffuser en France, dont l'un des axiomes de base tient précisément au refus de traiter séparément « le politique », de le considérer *a priori* comme un ordre séparé aux frontières établies une fois pour toutes, mais de toujours le réinscrire, comme les institutions qui le spécifient, dans des rapports sociaux et des configurations qui ne se donnent pas d'emblée comme « politiques ».

Ces quelques rappels permettent de comprendre ce qui sépare le néo-institutionnalisme d'origine américaine et la sociologie des institutions « à la française », entre lesquels il y a finalement assez peu d'échange. L'importation du néo-institutionnalisme en France a surtout été opérée du côté de l'analyse des politiques publiques, dont les courants dominants laissent à peu près totalement de côté la sociologie des institutions et les approches socio-historiques. Du coup, ce qui a été importé, c'est pour une bonne part des débats théorico-sémantiques qui peuvent paraître un peu vains aux sociologues des institutions (comme la distinction des différents types de néo-institutionnalisme), des propositions qui nous paraissent enfoncer des portes ouvertes (les formes institutionnelles produisent des effets structurants sur les relations et les pratiques, les acteurs sont influencés par les institutions mais contribuent aussi à les définir, etc.), voire constituer une régression. L'usage mou de la notion de « dépendance au sentier » conduit par exemple à des énoncés somme toute très triviaux, quand il ne remet pas au goût du jour les vieilles lunes que la socio-histoire des institutions a depuis longtemps permis de dépasser, comme considérer l'histoire avant tout sous l'angle des « pesanteurs » qu'elle exercerait sur l'action présente, ou les institutions comme des « freins au changement ».

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Nous avons placé cet ouvrage sous le vocable « sociologique », qui est une étiquette clivante. On dit souvent qu'une large partie de la science politique française est d'abord une sociologie politique, opposée dans ses méthodes et dans ses références à certains *mainstreams* europeo-états-unis. Cela est-il tout aussi vrai dans le domaine de la sociologie des institutions et, pourrait-on dire, dans la sociologie des institutionnalisations ?

**Jean-Michel Eymeri-Douzans** : Oui, il est vrai que tous les chercheurs qui travaillent dans la mouvance de la sociologie des institutions et des processus d'institutionnalisation ont lu, médité, « métabolisé » et mis au travail l'œuvre de Pierre Bourdieu. Ce n'est pas dire pour autant que les sociologues politistes des institutions soient tous des bourdieusiens de stricte obédience : ceux qui l'ont connu ou prennent la peine de suivre les nuances de sa pensée écrite savent bien que Jacques Lagroye, penseur libre s'il en fût, ne l'était pas lui-même. Au vrai, c'est sans doute un des effets positifs du découpage académique entre sociologie et science politique, à maints autres égards regrettable et dont nous, politistes, ne cessons de nous lamenter au nom de notre idéal du Moi de « vrais sociologues », que de nous avoir épargné l'obligation de nous ranger sans nuance sous la bannière bourdieusienne. À cet égard, l'on peut lire notre position de « cousins de province », entretenue par la distance que Bourdieu lui-même a toujours pris soin de maintenir à l'égard des politistes, moins comme une « misère de position » relative que comme une chance, dont beaucoup de politistes des institutions se saisissent merveilleusement – comme le montre la lecture des contributions à cet ouvrage – de se situer « à bonne distance » de Pierre Bourdieu, le prenant au mot en s'efforçant de penser avec et contre lui. Or cette démarche est très féconde, tant sa théorie des champs sociaux, des *habitus* et de la domination gagne à un « frottement » dynamique avec d'autres sources d'inspiration intellectuelle.

Certaines de ces fertilisations croisées n'ont rien de sulfureux puisque Bourdieu a lui-même dialogué avec les œuvres en question : il en est ainsi de la sociologie historique des configurations de Norbert Elias, du constructivisme de Berger et Luckmann (même s'il est bien plus subjectiviste que celui de Bourdieu), ou de l'interactionnisme dans sa variante goffmanienne, qui a le mérite de se limiter à l'analyse des interactions et des rites en face à face sans prétendre, comme Anselm Strauss et les interactionnistes radicaux, en faire dériver une théorie générale du social comme « ordre négocié » et dialogique, alors incompatible avec le modèle bourdieusien. Il ne paraît pas nécessaire de revenir ici sur ce que maintes recherches de sociologie des institutions doivent à ces inspirations.

En revanche, il peut être intéressant de souligner que certains travaux français de sociologie des institutions puisent aussi beaucoup de leurs questionnements de recherche quant à la dynamique des groupes, groupements et corps qui peuplent et portent les institutions, dans une lecture des travaux américains de sociologie des professions. Inspirée de la phénoménologie allemande et de la théorie des « formes sociales » de Georg

Simmel, la sociologie des professions développée à Chicago en particulier, dans le sillage de Robert Park d'abord, puis surtout d'Everett Hughes (avec son séminal *Men and their Work* de 1958), a vu des auteurs tels que Nels Anderson (*Le Hobo*), Sutherland (*Professional Thief*) puis Howard Becker (*Outsiders*), mettre l'accent sur le fait que les groupes professionnels ne sont pas des entités figées : ce sont des construits interactionnels en perpétuelle recomposition, du fait de la conflictualité entre les « segments » divers au sein du groupe, et des effets émergents des trajectoires individuelles des membres. Dans cette perspective, la notion de « carrière », dont on observe l'usage croissant en sociologie politique française ces dernières années, est fondamentale : l'on sait qu'elle s'entend à la fois comme la trajectoire socio-professionnelle objective des individus en termes de postes et de positions successivement occupés, et comme un parcours de socialisation-resocialisation continuée au fil des institutions et rôles institutionnels que la vie leur fait connaître. Les chercheurs de Chicago rompent en effet avec une conception « initialiste » de la socialisation, même s'ils accordent toute l'attention requise aux premières années de « fabrique d'un médecin » (Hughes) ou d'entrée en drogue d'un « fumeur de marijuana » (Becker). Pour eux, la socialisation – ce processus fondamental qui fait tenir ensemble les entités sociales tels les groupes professionnels –, est un processus biographique de construction identitaire au long cours, dans lequel l'individu n'est pas un « idiot culturel » agi par des structures qui le dépassent mais un partenaire actif des dynamiques de situation dont il est partie prenante, notamment lors des moments critiques (*turning points*) de toute carrière, ces remises en cause objectives accompagnées de remises en sens symboliques. Cette inspiration permet à l'évidence aux sociologues français des institutions de mieux analyser à la fois l'ajustement des *habitus* adaptés/adaptables lors de l'entrée d'un acteur dans une institution, et les processus de désajustement/désinvestissement qui peuvent survenir au cours du temps.

La sociologie des professions met aussi au cœur de son analyse la question du pouvoir. Les professions constituées (médecins, *lawyers*, etc.) y sont appréhendées comme des groupes sociaux à fondement statutaire, mobilisés dans une forme d'action collective tendant à reproduire sous la forme d'un privilège d'état une clôture sociale et culturelle qui leur assure le contrôle d'un marché du travail particulier, à la fois prestigieux, bien rémunérateur, et donateur d'influence et d'autorité. C'est la démarche d'Eliot Freidson (en particulier dans *Professional Powers*, publié en 1986) que j'ai par exemple beaucoup utilisé dans ma sociologie des *Gardiens de l'État* en France : il s'attache, d'une façon qui n'est pas sans rappeler les réflexions

de Michel Foucault sur les « dispositifs de savoir-pouvoir », à rendre raison de l'institutionnalisation des *corpus* de savoirs formels (*body of formal knowledge*) qui, transformés en « instruments de pouvoir diffus », tant à l'intérieur de la profession que dans ses rapports avec la clientèle et les pouvoirs publics, constituent son socle de légitimation. Quant aux synthèses de Magali Sarfati-Larson (*The rise of professionalism*, 1977) et d'Andrew Abbott déjà mentionné (*The System of Professions*, 1988), elles analysent la structuration socio-historique des professions, et les stratégies collectives de domination par lesquelles elles obtiennent, et construisent tout à la fois, la reconnaissance, y compris juridique, de leur monopole de compétence dans un domaine donné, lequel garantit le statut prestigieux du groupe dans la stratification sociale d'ensemble. La compatibilité de cette perspective avec la sociologie des champs de Pierre Bourdieu apparaît assez claire : or il y a là un outillage de recherche puissant pour quiconque veut, dans le cadre par exemple de la sociologie des institutions administratives, étudier ce que la structuration d'un segment de l'appareil d'État, et tout uniment d'un secteur de son action publique, doit aux dynamiques qui animent tel « groupe de statut » (au sens de Max Weber) ou « corps administratifs » (au sens du droit public) actif, voire dominant, dans ledit segment/secteur institutionnel.

**Olivier Nay** : L'ouverture de la science politique au raisonnement sociologique a eu des effets concrets sur la manière d'aborder les institutions en France. Depuis les années 1990, il ne s'agit pas de « redécouvrir » les institutions (comme l'ont souhaité les politistes américains), mais bien de les « revisiter » à l'aune des méthodes d'observation des sciences sociales. Il ne s'agit pas d'entrer dans le débat sur l'idée que les institutions « comptent » ou ne « comptent pas », un débat largement stérile de mon point de vue. Les chercheurs qui s'engagent dans cette voie souhaitent montrer que les institutions sont le creuset d'investissements et d'usages très différents dans l'espace et dans le temps. Il s'agit moins de « redécouvrir l'État » – omniprésent dans les enseignements donnés dans les facultés de droit – que de comprendre les processus complexes, différenciés, souvent incertains, qui concourent à la formation et à la stabilisation des formes institutionnalisées du politique. Alors qu'aux États-Unis, il s'agissait d'opérer un retour aux institutions afin de se dégager des paradigmes accordant une place centrale aux processus sociaux, l'ambition est en France de rompre avec le réductionnisme juridique et d'ouvrir l'analyse des institutions à la réflexion sociologique. Cela explique largement, me semble-t-il, le choix d'une perspective

constructiviste considérant les institutions comme des espaces de pratiques sans cesse réinventées au cours des interactions entre les acteurs.

On peut ajouter une autre singularité de la sociologie française de l'institution par rapport au néo-institutionnalisme : son articulation à une théorie sociale accordant une place majeure aux processus de subjectivation des formes instituées du jeu politique. Les néo-institutionnalismes historique et sociologique ne se sont guère intéressés aux processus d'intériorisation des institutions par les individus, c'est-à-dire aux formes d'appropriation des normes, des rôles et des usages institutionnels. Ils privilégient des niveaux d'analyse macrosociologiques. Quant au néo-institutionnalisme du choix rationnel, ses auteurs accordent certes une place déterminante à l'individu, notamment à la façon dont les acteurs individuels utilisent les cadres institutionnels pour déployer leurs stratégies – je pense, par exemple, aux nombreuses études sur la façon dont les représentants et sénateurs américains font usage des règles permettant la négociation dans les « comités » du Congrès. Toutefois, les tenants de l'analyse des choix rationnels adoptent une perspective instrumentale dans laquelle les institutions sont appréhendées comme des cadres de jeu, des réducteurs d'incertitude permettant aux individus de développer des anticipations et de promouvoir leurs intérêts. C'est une perspective intéressante, mais réductrice à mes yeux.

Les travaux français sont bien différents. Ils font le pari que, pour comprendre l'institutionnalisation du jeu politique, la dépendance à l'égard de ses formes instituées, ainsi que la question très complexe du changement institutionnel, il convient de poser la question de la réflexivité, c'est-à-dire de comprendre comment, d'une part, les individus intériorisent et incorporent des façons de penser et d'agir, et d'autre part, quels usages ils en font dans leur pratique de l'institution. Cette perspective implique de s'intéresser à la façon dont l'institué s'exprime dans des comportements, des gestes, des mots, des postures, des idées, des rôles, qui ne sont jamais la réplication exacte des normes et des usages institutionnels, mais sont sans cesse retraduits et réappropriés à l'aune des expériences acquises, des contextes d'interaction particuliers et, bien sûr, des choix et des stratégies de chaque individu. En définitive, l'une des singularités de la sociologie politique française, par rapport aux travaux néo-institutionnalistes, est de montrer la relation dialectique entre l'institué et l'instituant, entre les formes objectivées de l'institution et les expressions subjectives des individus. La sociologie française de l'institution est aussi une sociologie de l'individu et de ses dispositions à penser et à agir, tout autant qu'une sociologie des structures sociales et politiques. C'est la raison pour laquelle la notion

d'*habitus*, développée par Elias et par Bourdieu, apparaît bien centrale en France dans la formulation des hypothèses de recherche sur l'institution, même si, en définitive, une minorité d'auteurs français recourent directement au concept. Une telle perspective a incité les chercheurs à engager des recherches ethnographiques, sans pour autant perdre de vue l'objectif de montrer les contraintes globales que font peser les institutions sur les jeux politiques et sociaux.

Je noterai enfin une dernière différence importante avec les auteurs néo-institutionnalistes américains. Ces derniers travaillent sur l'ordre institutionnel avec une grande cohérence – sur la consolidation et la reproduction des institutions, sur les phénomènes de convergence et de mimétisme entre institutions, sur la diffusion (dans l'espace) et la transmission (dans le temps) des normes institutionnelles, bref sur la force de l'institué. Les néo-institutionnalistes se sont attaqués également à la question épineuse du changement institutionnel, n'hésitant pas à élaborer des hypothèses assez générales pour expliquer la transformation des configurations institutionnelles. Toutefois, on ne trouve pas de véritable programme de recherche néo-institutionnaliste sur les usages différenciés de l'institution, alors même qu'il existe d'autres sous-disciplines de la science politique américaine qui s'intéressent aux institutions dans cette perspective – par exemple les travaux des *legislative studies* sur les activités internes au Congrès ou ceux, en sociologie de l'administration, sur les *street-level bureaucrats*.

À l'inverse, en France, le souci de l'analyse ethnographique a incité les chercheurs à repérer la façon dont les individus et les groupes composent avec les institutions en fonction de leur histoire singulière. Les travaux mettent l'accent sur l'expérience sociale des individus, c'est-à-dire sur les façons de voir et de comprendre tirées de l'expérience. Cette expérience est génératrice de pratiques, de représentations et d'intérêts permettant d'expliquer que les prescriptions institutionnelles sont toujours endossées *de façon spécifique* par chaque individu. La notion de « rôle » est intéressante à ce sujet : l'appartenance à une institution (une administration, l'université, un parti, l'Église, l'armée, etc.) est constitutive des rôles légués par cette institution ; la « prise de rôle » indique l'entrée dans l'institution ; mais de nombreux travaux montrent que « l'appropriation des rôles » par les individus se fait toujours en fonction de leurs propres dispositions. L'intérêt pour l'histoire singulière des acteurs dans l'institution a incité ces mêmes chercheurs à ne pas étudier simplement les attitudes de conformation ou d'ajustement à l'institué, mais aussi à scruter les multiples « tensions » existant dans l'ordre institutionnel. De nombreuses études – à commencer

par celle de Jacques Lagroye sur l'Église catholique – s'attachent ainsi à montrer les résistances, les réticences, les désajustements, les incertitudes, les distorsions, les défections, les contestations, les déviances, les pratiques subversives dans l'institution. Elles nous renseignent sur les tensions qu'exercent les prescriptions institutionnelles sur les individus dont le parcours antérieur ne les prédispose pas à la prise de rôle ou à la docilité. Elles nous renseignent également sur l'importance des luttes entre les « gardiens de l'institution » et ceux qui ont intérêt à les faire évoluer, entre ceux qui en jouissent et ceux qui en pâtissent, entre *insiders* et *outsiders*, entre les acteurs « centraux » et tous ceux qui sont « à la lisière » de l'institution (marginiaux-sécants, passeurs, intermédiaires...), qui sont en position de faiblesse (précaires, dominés, subalternes, minoritaires, bizuts...), ou encore qui aspirent à prendre le contrôle des positions dirigeantes dans l'institution (prétendants, rivaux, adversaires...). Que peut-on retenir de ces pistes de recherche ? Essentiellement que les institutions ne sont jamais des univers cohérents et lisses ; qu'elles sont des lieux de tension et d'ajustement permanents ; qu'elles ne sont qu'une imbrication de configurations rattachées les unes aux autres ; et surtout qu'on ne saurait comprendre l'ordre institutionnel sans analyser le « rapport à l'institution », pour reprendre la formule de Jacques Lagroye.

D'une manière générale, il me semble que la sociologie politique française travaillant sur les institutions mériterait d'être défendue à l'étranger, à condition de s'en donner les moyens, notamment en formant un groupe de recherche capable de présenter des résultats dans des congrès internationaux et de publier des ouvrages en langue anglaise. Elle doit clairement assumer les auteurs qui ont inspiré les recherches, notamment Max Weber, Erving Goffman, Michel Foucault, Norbert Elias, Pierre Bourdieu, Peter Berger et Thomas Luckmann, Anthony Giddens, Michel Crozier et, pourquoi ne pas le dire, Jacques Lagroye. Ce n'est pas une entreprise facile, car le champ universitaire nord-américain fonctionne de manière clivée, à partir d'écoles et de courants identifiés (conséquence naturelle des conditions de production scientifique reposant sur la concurrence entre chercheurs et entre universités). Or, comme l'a rappelé Bastien François, il n'existe pas en France de courant unifié de sociologie de l'institution, mais une diversité de contributions fondées sur des analyses empiriques différentes qui nous donnent à réfléchir sur les phénomènes institutionnels dans leurs différentes dimensions. Sans pour autant chercher à constituer un « courant » de la sociologie politique française, rien n'interdit d'afficher les spécificités

de nos recherches sur l'institution. C'est clairement, me semble-t-il, l'une des ambitions de cet ouvrage.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Vous venez de rappeler l'importance, même si elle n'est pas exclusive, des travaux de Bourdieu dans la constitution d'une sociologie du politique en France. Comment, dans vos travaux empiriques, rendez-vous compatibles l'approche par la sociologie des champs et l'approche par la sociologie des institutions ?

**Bastien François** : Il n'y a pas vraiment d'incompatibilités ! Alors que les constructions institutionnelles nous apparaissent le plus souvent comme dotées d'une vie propre, se donnent à voir comme fonctionnant selon une « logique » qui échappe à ceux qui les habitent – avec le risque alors pour l'analyste de se contenter de dupliquer des « raisons » d'institution –, la sociologie des champs a d'abord et avant tout l'immense mérite de nous permettre d'échapper à une vision purement internaliste des institutions, de les penser dans et comme un complexe de relations sociales, comme le produit permanent de luttes qui opposent entre eux des agents sociaux en concurrence pour l'appropriation d'un capital particulier, dont la valeur est constituée dans et par ces luttes. La sociologie des champs permet de comprendre les institutions comme étant à la fois un jeu, un terrain de jeu (et les joueurs qui vont avec) et un enjeu. Mais surtout, bien plus que la sociologie configurationnelle à la Elias, dont on peut faire le même usage et qui a beaucoup marqué la sociologie politique française, la sociologie des champs est inséparable d'une théorie complète de la reproduction des structures sociales et des phénomènes de domination qui organisent les différents champs sociaux, soulignant la dimension symbolique des rapports sociaux, mais aussi, même si cela n'est généralement pas assez souligné, d'une théorie de l'action. Autrement dit, la sociologie des champs mobilise en réalité une boîte à outils théoriques extrêmement heuristique pour ceux qui s'intéressent aux institutions. On peut penser ici au concept d'*habitus*, bien sûr, inséparable de celui d'*illusio*, particulièrement utile pour penser l'articulation objectivation/subjectivation ou encore les dynamiques de l'institué et de l'instituant ; dimensions dont Olivier vient de rappeler justement qu'elles caractérisent les approches françaises par rapport aux analyses néo-institutionnalistes. La façon dont Pierre Bourdieu a travaillé les notions d'intérêt ou de stratégie, ou encore de capital, pour ne prendre que ces exemples, est très féconde pour prendre la mesure de ce qui se passe dans les institutions, pour comprendre comment elles sont habitées, comment elles sont agies tout autant qu'elles agissent, pour rompre avec



les « logiques » des institutions, mais aussi, au-delà, et de façon plus importante encore, pour sortir d'une vision des institutions qui privilégie l'institué au profit d'une analyse de l'institution « en pratiques », pour reprendre le titre d'une contribution de Jacques Lagroye à la *Revue suisse de science politique* en 2002, consacrée justement aux apports de Pierre Bourdieu à une sociologie des institutions.

Cela étant dit, la sociologie des champs n'est pas une sociologie des institutions. D'abord parce qu'elle s'intéresse assez peu aux formes pratiques et symboliques de « durcissement » des systèmes structurés relationnellement de positions et d'enjeux que nous désignons comme étant un champ, n'y voyant la plupart du temps, de façon un peu paresseuse, que des instruments qui permettent de faire l'économie de la réaffirmation continuelle des rapports de force par la force. Pour le dire autrement, les dynamiques et les formes de l'institutionnalisation ne sont pas pensées en tant que telles. Dans le même ordre d'idées, la sociologie des champs ne s'intéresse pas spécifiquement à la question de la fonctionnalisation des institutions, autrement dit à la stabilisation de ses usages légitimes, qui est pourtant une porte d'entrée centrale pour comprendre la contrainte institutionnelle, alors que la sociologie des institutions mettra en revanche l'accent sur les modèles d'action ou les lignes de conduite appropriée que propose tout ordre institutionnel.

Sociologie des champs et sociologie des institutions se distinguent ensuite en ce que la première, même si les outils théoriques qu'elle propose sont sur ce point fécond, est réticente, en réalité, à penser l'ordre institutionnel comme étant aussi un ordre interactionnel. La notion de rôle lui est, en particulier, étrangère, alors qu'elle occupe une place très importante dans la sociologie des institutions, notamment sous l'impulsion, en France, de Jacques Lagroye. Or, comme l'a souligné Olivier à l'instant, utiliser la notion de rôle permet non seulement de faire apparaître sous un autre angle les tensions qui marquent tout ordre institutionnel, en mettant l'accent sur l'existence de rapports variés à l'institution, mais permet surtout de les saisir à un niveau – la trajectoire singulière des individus – qui a des implications méthodologiques mais aussi théoriques dans la façon dont doivent être pensés les rapports entre l'institué et l'instituant dans chaque ordre institutionnel. Enfin, mais ceci découle de ce que je viens de dire, la sociologie des institutions, à la différence de la sociologie des champs, mobilise une conception plus riche de la socialisation des individus, pensée alors comme un processus continu constitutif de l'ordre institutionnel, et inséparable, par définition, d'un cadre institutionnel.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Vous avez tout à l'heure utilisé le terme d'organisation. Comment peut-on jouer sur les deux notions, passer de l'une à l'autre, penser avec ou contre ces deux espaces sémantiques et ces deux traditions d'analyse ?

**Jean-Michel Eyméri-Douzans** : L'une des questions sensibles que posent nos travaux est l'articulation entre la notion d'institution telle que nous l'employons et la notion d'organisation telle que d'autres, dans les sciences sociales anglophones comme en France, l'ont diffusée. Or il est vrai que les recherches politistes sur les processus d'institutionnalisation, nourries des apports de la sociologie, de l'histoire et de l'anthropologie, se reconnaissent dans une conception large, d'héritage durkheimien, de l'institution : « *Nous entendons par ce mot aussi bien les usages et les modes, les préjugés et les superstitions que les constitutions politiques ou les organisations juridiques essentielles* » (Marcel Mauss). C'est dans cette filiation que Jacques Lagroye s'inscrit, quand il écrit : « *L'institution peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements, ou par des dispositifs de repérage et de classement* ».

En ce sens, il est clair que la notion d'institution « couvre » des dispositifs et des agencements très divers, qui vont des rites de politesse (se serrer la main ou non pour se saluer, etc.) ou des manières de table aux « structures de parenté » (entre mari et femme, entre parents et enfants, on a bien affaire à un système d'attentes réciproques fondées, d'une part sur des classements, des typifications, des rôles, d'autre part sur les règles qui y sont attachées) à de grands appareils tels que l'institution scolaire, l'institution militaire ou l'institution ecclésiale. Dans cette perspective, la notion d'institution n'est bien sûr pas réservée au Parlement, au Gouvernement, à la Cour des comptes, aux ministères et autres « corps constitués », auxquels se limite la définition de sens commun juridiquement informée. Ce sont là pour le sociologue des institutions particulièrement institutionnalisées, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui ont atteint un très haut degré de cristallisation.

Or, aux yeux des collègues anglophones, notre façon de faire jouer si largement la signification du terme d'institution, qui permet de rendre raison des processus d'institutionnalisation en évitant le piège d'un nominalisme qui serait reprise par la science sociale des objectivations du social, apparaît comme une forme de confusionnisme. Dans le champ de la science politique anglophone, une distinction est couramment opérée entre l'or-

ganisation et l'institution. Pour résumer, l'organisation serait l'espace de production et de mise en œuvre des règles formelles et des régularités qui sont et font institution. L'institution (ou l'institutionnel pourrait-on dire plutôt) serait en quelque sorte le cadrage mental et comportemental commun aux membres de l'organisation. La sociologie des institutions « *made in France* » ignore cette distinction assez scolastique, qui nous paraît figer à l'excès une réalité bien plus processuelle et labile. Mais cette révocation en doute crée, plus que la barrière de la langue, une vraie incommunicabilité de nos travaux à l'international, tout du moins avec la science politique, car le dialogue est en revanche bien plus facile avec les sociologues et sociologues historiques (Tilly, Skocpol, etc.), lesquels envisagent les institutions d'une façon plus proche de la nôtre... mais ne sont pas considérés comme des « *political scientists* ».

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé :** Qu'est-ce que, selon vous, nous apporte la notion d'institution par rapport à celle d'organisation ?

**Vincent Dubois :** Si on part de l'organisation telle qu'analysée dans *L'acteur et le système* (Crozier, Friedberg, 1977), on pourrait dire que l'institution, c'est l'organisation plus l'histoire. L'histoire incorporée dans les dispositions des agents qui habitent l'institution et la font exister, et l'histoire objectivée, dans les éléments constitutifs de l'institution, ses procédures, ses structures, qui forme le résultat à un moment donné des processus d'institutionnalisation. Le premier point marque une différence essentielle entre sociologie des organisations et sociologie des institutions, qui renvoie notamment à des manières très différentes de penser la relation à l'ordre social.

Pour simplifier, un sociologue des organisations considère la société comme un ensemble de systèmes d'action organisés. Il analyse les systèmes d'interaction entre des acteurs à un instant T, et définit les acteurs par la position qu'ils occupent dans ce système, les ressources qu'ils y mobilisent, les stratégies qu'ils y déploient. Dans cette perspective, il ne s'intéressera pas à l'histoire sociale des acteurs, à leurs trajectoires ou alors seulement, le cas échéant, à son évolution et ses interactions antérieures au sein du système d'action considéré. Le reste, dans l'analyse stratégique, est considéré comme extérieur, même si on traite empiriquement d'un système organisé et pas d'une organisation formelle : c'est « l'environnement » de l'organisation.

À mon sens, un sociologue des institutions doit faire à peu près le même travail, c'est-à-dire reconstituer les relations et les fonctions réelles,

au-delà des organigrammes et des textes officiels, la structuration dynamique de ces relations dans des stratégies et des jeux de pouvoir. Mais il y ajoute les appartenances sociales des individus, leur socialisation, qui renvoient pour une part, mais pour une part seulement, à l'histoire de leur parcours au sein de l'institution. Cela renvoie aussi à leurs autres expériences, à des dispositions acquises ailleurs qu'au sein de l'institution et qui y sont pour certaines importées. C'est ainsi que les pratiques des petits fonctionnaires que j'ai observées sont orientées en fonction des règles, formelles ou non, censées régir leur activité, des logiques relationnelles au sein de leur administration et avec leurs interlocuteurs extérieurs (autres administrations ou usagers), mais aussi pour une part importante par les principes de perception et d'action constitués dans d'autres occasions et moments de leur vie sociale.

Prendre cette dimension en compte et en tirer les conséquences, c'est-à-dire considérer que les structures sociales intériorisées par les agents (pour le dire comme Bourdieu) sont retraduites dans leurs pratiques au sein de l'institution, distingue plus généralement la sociologie des institutions de la sociologie des organisations dans la manière de concevoir l'ordre social. Non pas des institutions d'un côté, leur environnement de l'autre, non pas une juxtaposition d'institutions, mais un ensemble structuré de positions et de relations reproduit et retravaillé dans des institutions qui contribuent en retour à la reproduction (ce qui ne veut pas dire reconduction à l'identique) de l'ensemble. Il faudrait y ajouter toute la dimension symbolique des rapports de pouvoir, les systèmes de perception, les représentations, les modes de légitimation. Ces questions ne sont pas ou seulement peu intégrées à la sociologie des organisations, alors qu'elles sont essentielles pour la sociologie des institutions, dans une conception de l'ordre social comme ajustement des structures sociales et des structures mentales.

Je donne ici une version sans doute trop exclusivement structuraliste ou bourdieusienne de la sociologie des institutions. Il ne faut cependant pas oublier ce qu'elle doit à la sociologie interactionniste, d'Erving Goffman à Anselm Strauss en passant par Everett Hughes. C'est d'ailleurs sans doute une originalité et un défi conceptuel de la sociologie des institutions que de puiser dans ces deux traditions théoriques réputées inconciliables, mais cela nous emmènerait trop loin de développer ce point. Je me contenterai, en gardant le fil de la confrontation à la sociologie des organisations *via* la dimension historique du raisonnement, d'évoquer la façon dont la notion de rôle, centrale pour la sociologie des institutions, y est utilisée. Sans vouloir arrêter une définition stricte, on peut dire qu'un rôle combine plusieurs

caractéristiques sur lesquelles les travaux sur les institutions insistent inégalement, mais qui sont toujours au moins implicitement présente. Un rôle présente une dimension théâtrale, au sens de la métaphore goffmanienne. Jouer son rôle, c'est une manière de se mettre en scène, par des gestes, une tenue, des postures, une manière de parler..., qui permettent de « garder la face ». Un rôle présente en même temps une dimension tactique : au-delà de l'interaction directe, jouer son rôle c'est ce qui permet de conserver sa place dans le jeu, de faire des coups. Un rôle permet donc d'avoir recours à un ensemble de ressources autant qu'il est source de contraintes : les obligations du rôle qui tiennent à la fois à des prescriptions formelles et aux attentes cristallisées des autres. Jacques Lagroye l'a très bien montré dans son texte « On ne subit pas son rôle ». C'est dire en même temps que si un rôle n'est jamais défini une fois pour toutes, il présente des régularités, qui tiennent à la fois à l'usage des ressources qu'il permet (la « ligne de conduite » dont parle Goffman, ou à un autre niveau ce qu'on pourrait identifier comme une « stratégie ») et aux contraintes définies par l'institution, les relations entre acteurs, l'histoire de l'institution et de ces relations. S'il est défini relationnellement (dans les relations entre acteurs), un rôle est également le produit de la rencontre entre les dispositions individuelles de celui qui le joue et les caractéristiques plus ou moins prédéfinies d'une fonction institutionnelle. On retrouve ici la double histoire (histoire faite corps et histoire faite chose) que contribue à écrire la sociologie des institutions.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Pouvons-nous revenir sur vos boîtes à outils ? Nous avons parlé de Bourdieu et incidemment de la sociologie des champs. Mais vos points d'appui théoriques et ceux que vous prêtez à la sociologie des institutions ne sont pas strictement bourdieusiens, même si on a pu parler tout à l'heure de « bricolages » compatibles avec la sociologie des champs.

**Jean-Michel Eymeri-Douzans** : Je ferai un détour en revenant aux dynamiques de socialisation-resocialisation secondaire et continuée qui ont si étroitement partie liée avec la maintenance des institutions. Maintes recherches dont beaucoup sont présentées dans ce livre montrent et démontrent combien les institutions qui parviennent à « faire institution » (dans la langue des acteurs, les institutions « solides », celles qui « tiennent debout »... par opposition aux institutions dites « en crise » ou en train de se « défaire ») sont le plus souvent celles dont les membres, au-delà de calculs rationnels et de compromis transactionnels passés autour de leurs intérêts objectifs partagés – registre des processus de « sociation » au sens

wébérien – sont unis par une dynamique de « communalisation » tendant à la production et à l’entretien chez les membres compétents de l’institution d’un « sentiment subjectif d’appartenance » à un « Nous ». Une telle communalisation est à l’évidence le produit de l’activité interne de l’institution comme lieu et instance de socialisation. Celle-ci concourt à donner à chaque institution ce que l’on peut appeler sa « logique ordinaire d’action » ou sa « rationalité d’institution » particulière ; laquelle se développe parfois en une véritable « politique institutionnelle », au sens du modèle d’Allison et Halperin (par exemple, au sein de l’État central français la « ligne Trésor » ou la « doctrine Budget »), qui devient la marque distinctive de telle institution dans un espace de compétition (par exemple, celui autour de la production interministérielle et intersectorielle des politiques publiques).

C’est pour mieux articuler ces processus de socialisation(s), de communalisation(s) et de logique(s) ordinaire(s) d’action, dans et par lesquels se produisent-reproduisent au concret les institutions, que certaines recherches en sociologie des institutions ont – à la suite de jalons posés en ce sens dès les premières éditions de la *Sociologie politique* de Jacques Lagroye –, emprunté à l’anthropologie culturelle de Clifford Geertz et d’Ann Swidler la notion de culture pour proposer de parler de « cultures institutionnelles ». Dans cette veine anthropologique, il s’agit d’appréhender et d’investiguer des « cultures en action » dont la dimension « idéelle » et la dimension « matérielle » – au sens de Maurice Godelier – sont inextricablement mêlées. Bien loin de renier l’héritage durkheimien, il s’agit de saisir la culture d’une institution, ou l’institution à l’état de culture, comme un « système solidaire de croyances *et* de pratiques », une « praxéo-logique » repérable dans et par les comportements de ses membres, autant sinon plus qu’un corpus idéal/idéologique discursivement élaboré. Car l’observation empirique montre que la culture de telle ou telle institution (par exemple, dans l’espace administratif français, des institutions telles que le ministère de la Coopération étudié par Julien Meimon, la direction du Budget à Bercy étudiée par Alexandre Siné, la direction des Migrations étudiée par Sylvain Laurens, ou le corps des Ponts et Chaussées étudié par Julie Gervais) est certes tissée de représentations, d’idées, de croyances et de valeurs – les fonctionnaires parlent d’ailleurs communément de la « doctrine-maison » de telle administration ou de tel corps administratif – mais qu’elle consiste aussi en un riche répertoire matériel de pratiques prescrites et prosrites, de gestes et de réflexes attendus, d’outillages et d’instruments standardisés, de manières de faire et de dire appropriées, d’usages, de rites et de routines d’action sédimentés dans lequel s’actualisent et se donnent à vivre au quo-

tidien les schèmes perceptifs, cognitifs et évaluatifs... et sur lequel reposent *in fine* les institutions.

S'inspirer ainsi, dans des recherches sur l'ici et maintenant, de l'anthropologie culturelle de Clifford Geertz, c'est se donner l'outillage approprié pour tenter de faire (sans parvenir à cet idéal sans doute) la « *thick description* » de ces processus par lesquels une institution, construit d'objectivation sociale, se trouve effectivement appropriée par ses membres, c'est-à-dire tout à la fois subjectivée (*embrained*) et incorporée (*embodied*). D'une façon différente, et somme toute complémentaire à la notion d'*habitus* qui, au sens rigoureux, rapporte les manières de voir, de penser et d'agir des agents aux « classes homogènes de conditions objectives d'existence » desquelles ils participent et non à des « institutions » – que Pierre Bourdieu ne qualifie presque jamais comme telles –, une approche en termes de « culture d'institution » est ainsi une façon d'appréhender ce phénomène, si complexe dans ses tenants et aboutissants, si décisif dans ses effets, par lequel l'institution est faite corps et esprit, est appropriée, donc individuée, par ses membres. Le « détour » par la perspective anthropologique aide à mieux comprendre et expliquer comment les membres d'une institution deviennent des acteurs compétents pour porter, incarner, représenter, défendre, promouvoir, dans le cours de leurs activités quotidiennes, ladite institution non pas en tant qu'entité abstraite mais à l'état de logique d'action concrète et de routines actualisées. Celles-ci confèrent un évident « air de famille », tant dans la synchronie du présent que dans la diachronie historique, aux divers produits élaborés par les différents membres d'une institution qui n'est, à chaque fois, « ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre » (pour citer Verlaine). Cette approche des institutions par les dynamiques d'appropriation individualisée de l'institution à l'état de culture apparaît donc comme une voie heuristique, dont il faut continuer l'exploration, pour parvenir à « dire quelque chose » d'empiriquement fondé sur ce qui constitue, aux yeux de Clifford Geertz, le plus profond « mystère » du social : la persistance adaptative des identités culturelles au fil du temps ; dont le succès se joue précisément dans l'incessante activité par laquelle les institutions, appropriées par les générations successives de « porteurs » ou « gardiens » de l'institution, changent, tout en restant en quelque sorte des « paraphrases d'elles-mêmes ».

Au titre des points d'appui, la question se pose encore des usages heuristiques faits, en sociologie des institutions, de deux œuvres aussi riches, plus protéiformes, mais moins systématisées que celle de Bourdieu – avec laquelle elles présentent à la fois des consonances et des dissonances assez

significatives pour que Bourdieu ait préféré ne guère s'y référer – : dans l'espace anglophone, la théorie sociale d'Anthony Giddens et, dans l'espace intellectuel français, les recherches inclassables de Michel Foucault.

Jacques Lagroye a beaucoup contribué à la diffusion en France de *La constitution de la société* d'Anthony Giddens. En dépit de désaccords sur certains de ses aspects, il savait gré à la « théorie de la structuration » giddensienne d'assumer sa filiation (certes hétérodoxe) avec l'œuvre de Marx et de prendre le risque de nouer un véritable dialogue entre sciences sociales et psychanalyse freudienne. Bien que l'œuvre de Giddens soit essentiellement théorique, pauvre en exemples, et difficile à opérationnaliser dans des recherches empiriques, on y retrouve le commun souci de récuser les dualismes (histoire/sociologie, structuralisme/individualisme, macro/micro, structure/action, conscience/inconscient) et de rendre raison des dualités ou des dialectiques motrices de la dynamique du social (« dualité du structurel », « contraintes-habilitations », « double herméneutique », etc.). Pour une sociologie des institutions attentive au(x) rapport(s) à l'institution des individus qui l'habitent et qu'elle habite, il y a beaucoup à tirer de la subtile réflexion de Giddens sur les rapports entre « conscience discursive » et « conscience pratique » d'acteurs plus « compétents » qu'on ne l'imagine à rendre raison des conditions sociales (notamment institutionnelles) de leur propre action et des « raisons qu'ils ont de faire ce qu'ils font ». Discutant Goffman, Giddens propose ainsi une réflexion stimulante sur les « rôles prescrits » par les institutions et le rapport à leur(s) rôle(s) de ceux qui y sont pris, soulignant combien les contraintes et les dispositifs institutionnels qui pèsent sur nous sont tout uniment des ressources (*habilitations*) qui nous mettent en capacité de faire (c'est la notion d'*empowerment*, si récurrente dans l'espace anglophone mais si compliquée à traduire en français, qui est visée là).

D'une façon très compatible avec le Bourdieu du *Sens pratique*, les réflexions de Giddens – et ce n'est pas l'un de leurs moindres mérites aux yeux d'un Jacques Lagroye obnubilé par la saisie de l'institution comme « univers de pratiques » – reviennent avec beaucoup d'insistance sur la caractère fondamental de toute cette économie pratique des « routines » partagées par les acteurs d'une même entité sociale ou culturelle. La lecture de Giddens a, me semble-t-il, aidé beaucoup d'entre nous à mieux articuler intellectuellement les deux dimensions de la double efficacité, empiriquement constatée dans nos recherches, des mondes communs de routines dans lesquels vivent les humains à assurer, d'une part, leur « sécurité ontologique » d'individus sociaux/socialisés et, d'autre part, à constituer un



véritable socle, un ordre routinier sur lequel repose l'ordre institutionnel, et ce dans une interaction complexe entre les « trois ordres de temporalité » – que Giddens distingue analytiquement avec beaucoup de finesse : le « temps réversible » des routines au jour le jour, le « temps irréversible » de la durée de la vie humaine, le « temps réversible » de la longue durée des institutions.

Jacques Lagroye et Michel Offerlé : Et Michel Foucault, alors ?

Jean-Michel Eymeri-Douzans : Je constate que l'inclassable Michel Foucault est une référence dans certains travaux de sociologie des institutions, alors qu'il semble absent de maints autres. Ce n'est pas le lieu d'analyser ici en quoi l'œuvre difficile, ondoyante et très évolutive de Foucault peut s'avérer difficile à « compatibiliser » avec celle de Bourdieu. Car ce qu'il est convenu d'appeler le « premier Foucault », celui de *Surveiller et Punir*, va en quelque sorte plus loin que Bourdieu dans la mise en critique des dynamiques d'inculcation, de dressage par corps et de disciplinarisation des individus par des institutions à propension « panoptique », dont il ne cesse de dénoncer le caractère « arbitraire ». Mais le « second Foucault », dont la pensée ne se diffuse que peu à peu à mesure que paraissent les tomes de *Dits et Écrits*, réfléchit en termes de « subjectivation », d'« esthétisation » et de « style d'existence » là où Bourdieu parle de « socialisation » et d'« *habitus* » : or cette différence, loin d'être sémantique, emporte une conception assez divergente de ce que peut être l'espace de liberté de l'être humain social(isé) : il suffit pour s'en convaincre de lire le récent *Foucault* de son ami Paul Veyne... Quoi qu'il en soit, maints sociologues politistes, qu'il s'agisse d'étudier des institutions fortement coercitives telles que l'armée, certaines formes de partis ou groupements politiques, certaines « écoles de cadres » où est réalisée un puissant travail d'inculcation, ou les dynamiques de conformation à l'œuvre dans des institutions plus ouvertes, ont tiré et continueront de tirer grand profit de l'usage du cadre d'analyse foucauldien en termes de « dispositifs de savoir-pouvoir » organisant, par le truchement de toute une « micro-physique » et une « micro-pénalité disciplinaire », la « normalisation » progressive des agents socialisés pour en faire des servants « dociles » de l'institution.

Sous ce rapport, la fécondité des réflexions foucaaldiennes sur le « bio-pouvoir » est loin d'être tarie pour une sociologie des institutions qui, sans cesser d'être très sensible à l'histoire et à la sociogenèse des institutions comme elle l'a été jusqu'à présent, se doit aussi de prendre davantage en charge l'étude des grandes innovations qui affectent, de façon

transculturelle et intersectorielle, les univers institutionnels de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. C'est en particulier le cas de la diffusion des technologies de l'information et de la communication (internet, extranet, courriers électroniques, dématérialisation des procédures institutionnelles, etc.), ces fantastiques « habilitations-contraintes » qui tout à la fois transforment et uniformisent nos façons de dire, de faire, et donc de penser. Les catégories d'analyse foucaaldiennes sont à l'évidence très heuristiques pour rendre raison de la façon dont ces « nouvelles technologies » censément neutres qui, bouleversant le monde des objets matériels, se révèlent être au plus haut point des « technologies politiques » qui transforment l'économie de nos pratiques et les catégories de notre entendement. Ces technologies sont certes paradoxales dans leurs effets puisque, tout à la fois, elles font « sauter » certaines hiérarchies, certaines routines et certains délais jusque là perçus comme consubstantiels aux institutions bureaucratiques, et/mais concourent à un formidable accroissement de la « pression » de l'institution sur ses membres. Cette pression se joue à la fois en termes de « productivité » – puisque l'on est désormais sommé de travailler dans l'urgence du « temps réel » –, de « transparence » panoptique – puisque l'on travaille « en réseau » et « en copies » –, et d'atteinte invasive portée à l'espace privé – puisque le « travailleur nomade », équipé des dernières innovations des TIC mobiles qui le rendent toujours joignable, donc « taillable et corvéable à merci », vit désormais dans un espace-temps en quelque sorte traversé de part en part de dynamiques d'institutionnalisation que rien ne semble plus devoir borner. C'est d'autant plus le cas qu'à ces dynamiques normalisatrices de nos pratiques et de nos routines, inscrites dans le registre du « matériel » (c'est bien le cas de le dire) répond dans le registre « idéal » la diffusion interculturelle et interinstitutionnelle de ce que l'on peut analyser, dans les catégories de Michel Foucault toujours, comme un « régime de vérité » (notion que Jacques Lagroye a mise au travail dans son ouvrage de 2006 sur l'église catholique) ou, dans des catégories plus connues, comme une « doxa » : en l'occurrence, un néo-managérialisme dont les préceptes et recettes décontextualisés, à prétention de validité universelle, finissent de se diffuser dans la plupart des institutions, notamment publiques, pour en constituer la nouvelle « voûte de légitimation ».

**Vincent Dubois** : Je crois qu'il faut parler aussi des tours de mains utilisés sur les terrains de la sociologie des institutions. La plupart des travaux proposent, pour faire vite, une analyse de la manière dont naissent, fonctionnent et se transforment les institutions. Comme on l'a dit, ce

n'est pas pour autant se condamner à une vision interne aux institutions, puisqu'elles sont pour ce faire replacées dans les configurations historiques de leur émergence, fonctionnement, transformation. Mais la visée analytique reste bien souvent l'institution elle-même. C'est tout à fait légitime et c'est déjà beaucoup. En même temps, comprendre complètement une institution, et donner toute sa portée sociologie à cette compréhension, doit conduire à s'intéresser non seulement à la manière dont une institution est produite socialement, mais aussi à ce qu'elle produit socialement. Parmi d'autres possibles, une bonne manière de le faire est de prendre aussi l'institution du point de vue des populations qu'elle traite. C'est ce que font par exemple Alexis Spire sur le traitement des étrangers en préfecture, Yasmine Siblot dans son travail sur les services publics de proximité dans un quartier populaire, et pour une part ce que j'ai tenté de faire dans *La vie au guichet* (2003). Bien qu'ils ne se réclament pas de la sociologie des institutions, je pense aussi aux travaux d'Isabelle Coutant et de Xavier Zunigo sur les jeunes des classes populaires, qui montrent comment, aujourd'hui, des dispositions sociales sont acquises et façonnées dans les dispositifs institutionnels alors qu'elles l'étaient auparavant dans la famille ou le monde du travail. C'est, pour résumer, dans le passage par un programme de la Protection judiciaire de la jeunesse (et non plus par l'usine) que sont redressés les *habitus* déviants, à la Mission locale pour l'emploi plus qu'en famille ou dans l'expérience du travail qu'est intériorisé l'espace des possibles professionnels et que s'acquiert le « sens du placement ». Outre que ces travaux empiriques conduisent à la prudence à l'égard des grandes thèses sur le « déclin des institutions », ce type d'analyse rappelle que la sociologie des institutions donne toute sa mesure quand elle montre la contribution des institutions à la reproduction de l'ordre social et les relations à double sens entre les institutions et les transformations de l'espace social.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Nous avons collectivement, avec les auteurs de cet ouvrage, avec vous, esquissé une histoire, établi un état des lieux, ouvert des fenêtres programmatiques. Que diriez-vous des questions de recherche, des terrains, des pistes qui devraient s'ouvrir à l'investigation pour rendre cumulative cette sociologie des institutions en construction ?

**Olivier Nay** : Les chantiers de recherche sont loin d'être épuisés. Il y a notamment tout un espace d'analyse, me semble-t-il, pour ce qu'on pourrait appeler « l'institution en creux ». On peut en effet étudier les ordres institutionnels de deux manières, différentes mais complémentaires

et en aucun cas contradictoires. La démarche la plus naturelle consiste à étudier les institutions à travers leurs formes instituées, c'est-à-dire tout ce qui contribue à entretenir les conditions de production de la légitimité institutionnelle et des pratiques qui lui sont liées : les gardiens de l'institution, les dispositifs d'énonciation des règles et des normes collectives, les représentations et les symboles partagés, les mécanismes de rappel à l'ordre, les modèles de comportements dominants (les rôles), les procédures et les routines, etc. Une autre démarche consiste à décentrer le regard et à observer les institutions à leur lisière, dans tous les espaces et les milieux où elles ne s'imposent pas de façon certaine, où l'ordre prescrit est confronté à des modèles concurrents, où le rapport à l'institution est plus relâché, voire où la légitimité institutionnelle est contestée. Dit autrement, si l'on s'intéresse au niveau microsociologique, une telle démarche invite à saisir les institutions en prenant en compte le point de vue de ceux qui sont « à la marge » et de ceux qui sont « en marge » de l'ordre institutionnel. Cette perspective repose sur l'idée que le poids d'une institution n'apparaît jamais aussi bien que dans les situations où les acteurs sont confrontés à la nécessité de « composer » avec elle, de s'y adapter sans pour autant faire le choix de la docilité ou de la loyauté dont font généralement preuve ceux qui dominent l'institution. Elle peut également inciter à travailler sur les institutions dans les situations d'instabilité, de remise en cause, voire de crise, plutôt que dans le cadre de leur fonctionnement ordinaire ou routinier. J'énumérerai brièvement différents aspects de cette question.

Il est tout d'abord possible de travailler sur les acteurs qui, tout en étant impliqués dans la vie de l'institution, entretiennent un rapport distancié ou critique à l'égard des règles, des pratiques et des valeurs dominant l'espace institutionnel. Ces acteurs peuvent avoir des statuts très divers, mais ils ont le plus souvent une position faible dans l'institution : contestataires, minoritaires, individus de passage ou ayant une position précaire (par exemple, un salarié contractuel). Sont également concernés tous les acteurs qui ne s'investissent pas de manière volontaire dans l'institution (un malade dans un hôpital, un écolier dans un collège, un détenu dans une prison...) ou qui s'y engagent par nécessité sans en retirer d'importantes ressources matérielles ou symboliques (par exemple, les ouvriers ou les agents d'une administration). Pour résumer, il s'agit de tous les acteurs dont les croyances dans la légitimité de l'institution (ou tout au moins dans son orthodoxie) est la moins fondée.

Cette perspective permet de repérer les discours hétérodoxes, les comportements relâchés, les contournements et les petits arrangements

avec les règles, les réappropriations et les réinventions nécessaires, les déviances tolérées, tous les compromis et les adaptations qui ont pour effet de révéler les règles institutionnelles, mais aussi de les adapter et les réactualiser à la lumière de chaque situation locale. Une telle approche permet également de poser des questions essentielles : comment expliquer qu'on choisisse la loyauté à une institution, malgré les coûts psychologiques que cela engendre ? Pourquoi certains individus choisissent-ils de rester dans l'institution alors même qu'ils ne croient plus à son bien-fondé ou qu'ils condamnent les positions officielles de ses « gardiens » ? Quelles stratégies les individus déploient-ils pour gérer la dissonance cognitive entre les croyances individuelles et les prescriptions liées à l'appartenance ? Par exemple, on peut légitimement penser que la compréhension du rapport à l'Église catholique implique de ne pas se cantonner, au sein des communautés paroissiales, à l'étude des pratiques sociales ou religieuses des fidèles les plus pratiquants ou les plus loyaux à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique. Elle suppose aussi de comprendre les usages et les croyances de tous les acteurs qui sont à la marge de l'Église officielle (groupes intégristes, pratiquants occasionnels, laïcs impliqués dans syndicalisme ou l'action associative, journalistes chrétiens, etc.).

On peut envisager, plus avant, de travailler sur les « sortants », les recalés, les exclus, les déçus, les dissidents, les désaffiliés, les affranchis. De tels terrains permettent de poser des questions essentielles : qu'est-ce qui fait qu'on sort d'une institution ? Comment s'opère la mise à distance de l'institution ? Pourquoi les rappels à l'ordre ne fonctionnent-ils plus ? Comment s'opère, chez les individus, le choix de la rupture (lorsque celle-ci est volontaire) ? Quels sont les coûts associés à la sortie ? Quels liens les sortants entretiennent-ils avec l'institution à laquelle ils ont appartenu ? On peut penser, par exemple, que les études assez nombreuses engagées en France sur la désaffiliation partisane (par exemple au P.C.F. ou au F.N.) nous ont appris des choses sur le lien entre la défection militante et les phénomènes de croyance ou de sociabilité qu'accompagne nécessairement l'adhésion à une organisation politique. Je prendrai un exemple peu conventionnel : le film *La vie des autres* de Florian Henckel von Donnersmarck (2007). Ce film évoque le contrôle exercé par la Stasi sur les dimensions les plus intimes de la vie des citoyens de l'ex-R.D.A.. Il décrit merveilleusement la façon dont un agent ordinaire de la police politique, qui applique scrupuleusement les techniques de surveillance et de répression que lui enseigne l'institution policière (et qu'il enseigne lui-même à l'université) est progressivement amené, par une conjonction de facteurs qui modifient

lentement ses perceptions, à renoncer à son odieux travail et à rompre avec le régime, quitte à prendre des risques majeurs pour sa propre sécurité. Ce film est une petite anthologie de la défection à l'égard de l'institué : il montre avec force que la mise à distance de l'institution policière, puis la rupture, s'accompagnent non seulement d'un abandon des croyances dans la légitimité des fins du régime, mais aussi de la mise en cause d'une histoire personnelle, de l'image de soi, de l'estime de soi. Il évoque avec subtilité le lien inextricable entre l'appartenance à l'institution et le récit biographique. Il montre également qu'une institution aussi forte que la police politique d'un régime autoritaire, malgré des mécanismes disciplinaires très sophistiqués, a toutes les chances de s'effondrer quand l'*illusio* de ses agents se désagrège. Le film est une très belle parabole sur l'origine des « révolutions de velours » (en particulier la chute du Mur de Berlin), c'est-à-dire toutes les situations où un régime politique s'effondre, sans aucune résistance de la part de ceux qui en étaient les gardiens, par le simple fait que ces derniers ne croient plus en la légitimité de ce qu'ils font et de ce pour quoi il le font.

Enfin, s'intéresser aux activités à la marge des institutions, c'est aussi prendre en compte les échanges *entre* institutions. On peut aisément considérer les systèmes politiques contemporains comme un enchevêtrement d'univers institutionnels imbriqués les uns dans les autres. Les interdépendances horizontales ou verticales entre des sphères d'activités et des organisations variées (ministères, assemblées parlementaires, collectivités territoriales, administrations, partis politiques, groupes d'intérêts, syndicats, acteurs économiques, acteurs associatifs, groupes de médias, organisations internationales, mouvements religieux, etc.) génèrent des échanges continus, qui se consolident par des arrangements plus ou moins durables. Ces échanges n'ont pas pour seul effet de concourir à la formation de « réseaux interinstitutionnels » ; ils contribuent à la construction des règles du jeu, des savoirs, des rôles et des idées légitimes *au sein même* de chaque institution. Les relations interministérielles au sein d'un gouvernement, par exemple, contribuent à la redéfinition constante des ressources, des « périmètres d'intervention » et des pratiques administratives au sein de chaque ministère. De même, la coproduction des politiques publiques associant un grand nombre d'acteurs publics et privés issus de différents univers institutionnels, contribue à construire des routines, des savoir-faire spécifiques et des règles, au sein même de chaque univers. Cette perspective nous invite tout particulièrement à nous intéresser aux acteurs qui, par leurs activités, leurs attentes et leurs intérêts, contribuent à la consolidation des relations interinstitutionnelles.

Une première possibilité est de travailler sur tous les acteurs qui, bien qu'étant à l'extérieur de l'institution, entretiennent des liens durables avec elle. On peut ainsi entreprendre l'étude des « clientèles », des usagers ou des bénéficiaires des institutions, en particulier lorsque ces dernières sont des organisations pourvoyeuses de ressources. Par exemple, travailler sur des institutions internationales mettant en œuvre des politiques de développement suppose de prendre en compte les pratiques des destinataires de l'aide, notamment les relais dans les administrations nationales, les acteurs politiques et les représentants des groupes et des communautés impliqués dans les projets sur le terrain. On devrait également orienter systématiquement l'analyse vers les partenaires institutionnels dont les activités sont susceptibles d'influer sur le travail et les règles dans l'institution. La sociologie des organisations a bien montré, à cet égard, comment certains segments de l'administration centrale parvenaient à se consolider et à renforcer leur autonomie en développant des liens durables avec des acteurs importants dans leur environnement (organisations professionnelles, groupes d'intérêts, entreprises privées, réseaux associatifs). Cette problématique, finalement assez classique en sociologie de l'administration, mériterait d'être appliquée à d'autres types d'institutions, par exemple aux organisations internationales ou aux parlements nationaux (les cas du Congrès américain et du Parlement européen sont assez bien étudiés en ce sens).

Une seconde piste intéressante, me semble-t-il, est de travailler sur les processus de courtage et de traduction entre les univers institutionnels. La circulation des idées, des catégories, des principes de légitimité, mais aussi des connaissances techniques et des savoirs pratiques, doit être un objet à part entière de la sociologie des institutions ; de même que l'analyse des arrangements transversaux permettant à des institutions représentant des intérêts divergents de composer les unes avec les autres. On peut ainsi s'intéresser aux catégories d'acteurs jouant un rôle de « passeur » entre institutions (comme on a tenté de le faire avec Andy Smith dans *Le gouvernement du compromis*, 2002). Les intermédiaires jouent un rôle essentiel dans un monde où les dispositifs de l'action publique sont plus ouverts, plus concurrentiels et moins stabilisés. Ils peuvent dans certains cas contribuer à réduire les lignes de clivage ou de démarcation entre institutions (par exemple en concourant à la construction de partenariats dans l'action publique). Mais ils sont loin de faire disparaître les frontières entre institutions. Bien au contraire, ils participent en permanence à leur réactualisation. L'analyse des échanges interinstitutionnels peut s'inspirer, notamment, des travaux néo-institutionnalistes sur les organisations qui ont étudié la question du

« mimétisme institutionnel ». Elle peut également puiser des hypothèses de recherche dans les nombreuses études s'intéressant au transfert et à la diffusion des idées, des normes et des instruments d'action publique. Elle peut encore trouver des éléments intéressants dans les travaux de relations internationales qui portent sur l'adaptation « locale » des normes fixées dans les accords internationaux. Ici, il s'agit moins d'inventer de nouvelles hypothèses de recherche, que de faire discuter la sociologie de l'institution avec d'autres sous-disciplines.

**Jacques Lagroye et Michel Offerlé** : Nous pourrions en terminer par un retour sur le commencement de notre débat. Bastien François relevait la manière dont les sociologues des institutions s'étaient d'abord démarqués de l'institutionnalisme classique et juridique, alors même que leur bagage juridique était faible. La sociologie des institutions c'est aussi une sociologie du droit dans les institutions. Que savons-nous de plus à ce sujet depuis vingt ans ? Dans le cadre de la sociologie des institutions, le droit n'est-il qu'un langage d'objectivation parmi d'autres ?

**Bastien François** : Il peut sembler paradoxal et même surprenant que l'ouvrage qui est le point de départ de notre débat n'aborde pas la question du droit. Mais on peut aussi y voir l'indice d'un profond *aggiornamento* de la libido scientifique de ceux qui s'intéressent aux institutions, du moins si l'on prend comme référence le projet constitutif du livre « fondateur » sur le président de la République (Lacroix, Lagroye, 1992). Le fait est là : nous avons cessé de nous intéresser aux institutions politiques par rapport à ce qu'en disent nos collègues juristes. Au point que nous pouvons parfaitement nous passer – sans doute à tort, mais peu importe – d'une analyse de la dimension juridique des constructions institutionnelles dans un ouvrage qui propose de faire le bilan des travaux de sociologie des institutions ! L'avantage est que nous échappons à la posture de dénonciation qui a longuement caractérisé les politistes, à cette posture de dévoilement qui méprise son objet en tant qu'il n'est qu'apparence et qui n'est pas autre chose que l'aveu d'une forme de concurrence disciplinaire non assumée... Plus fondamentalement, il me semble que depuis une vingtaine d'année, c'est notre façon d'aborder la question du juridique qui a changé et que ce changement est lié, justement, au développement d'une sociologie des institutions.

Dans les années 1980 encore, la science politique oscillait le plus souvent entre, d'une part, la critique du « juridisme » – cette construction particulière de la réalité qui tend à décrire et à expliquer les pratiques sociales sur le mode de leurs rapports à la règle de droit censée les produire – qui



permettait aux politistes d'affirmer l'« irréalité » du droit, et d'autre part, à l'inverse (comme un négatif photo), la force « naturelle » de la mise en forme juridique sur les pratiques. Le droit était pensé soit comme un artifice, soit comme une force. Dans les deux cas, la science politique, dans l'analyse de la dimension juridique des constructions institutionnelles, partageait alors avec le droit un impensé central : la fiction d'un *déjà-là agissant* du droit. Fiction qui interdisait d'interroger véritablement le droit comme construction historique – c'est ce que l'on peut reprocher, par exemple, à l'analyse de Bourdieu qui, le plus souvent, ne considère le droit (mais aussi, et plus largement, toutes les formes d'objectivation liées à l'État, comme les titres scolaires) que comme une forme préexistante – mais qui conduisait également la critique du juridisme, paradoxalement, à employer les mêmes schèmes d'évaluation des pratiques que celles des juristes – à savoir l'idée que les usages du droit peuvent être saisis dans leur « écart » au droit positif, dans leur conformation (ou pas) à la *doxa* juridique. Les politistes, occupés à chercher à triompher de leurs adversaires académiques en les objectivant, se trouvaient de fait prisonniers d'une approche substantialiste de la juridicité.

Mais petit à petit, sous l'impulsion première de Bernard Lacroix (qui renouait là avec une leçon de méthode très explicitement proposée dans la sociologie du droit de Max Weber), les plus jeunes des politistes se sont attelés à se débarrasser de la fiction de l'immaculée conception de la parole juridique, fiction constitutive de sa légitimité et de son autorité sociale, en replaçant le travail des juristes, leurs croyances et leurs intérêts spécifiques, au cœur de l'analyse, et en considérant que le travail des spécialistes des questions juridiques, dans et pour leur activité professionnelle, était la condition préalable (bien qu'insuffisante) de l'usage du droit dans la vie sociale, mais aussi de la « force » prêtée à ce type d'argument. D'où une série de travaux, à l'intersection d'une sociologie du droit (en plein renouvellement) et d'une sociologie politique des institutions, s'intéressant au droit comme activité, analysant les mécanismes sociaux qui permettent cette transsubstantiation en apparence magique des « faits » en « normes », du « singulier » en « général », essayant de comprendre au terme de quels processus le droit peut se donner à voir comme un discours pouvant intégrer la variété phénoménale du monde social dans un ensemble signifiant et ordonné, comme une langue d'institution par excellence. Mais il fallait pour cela, dans le même temps, se donner les moyens d'échapper à une sociologie spontanée et naïve de l'intérêt ou de la stratégie – qui repose sur une conception exclusivement finaliste de la pratique –, lorsque l'on cherche à décrire ce que font les juristes. Les sciences sociales, et la science politique

en particulier, succombent très souvent à ce travers lorsqu'elles se donnent le droit comme objet – sans doute pour rompre, à peu de frais, avec les effets neutralisants du dévouement désintéressé à la chose publique qui caractérise tout ceux qui concourent, et les juristes au premier chef, à produire les images de l'État et des institutions politiques – alors qu'il faut mettre au cœur de l'analyse ce qui permet, dans les « têtes », cet intérêt au désintéressement, et ses effets sur les pratiques des acteurs sociaux concernés. De ce point de vue, les outils de la sociologie des institutions, largement inspirés, mais pas seulement, par la sociologie des champs, ont été évidemment très précieux.

Ce qui me semble le plus important, aujourd'hui, c'est la façon dont les politistes analysent les transactions qui sont au principe de la réalité sociale du droit : transactions internes à l'univers du droit, qui prennent la forme de « chaînes de légitimité » (pour parler comme Bourdieu) unissant, dans une relation de coopération concurrentielle et sous la forme d'un continuum, le pôle des savants et celui des praticiens du droit ; transactions (plus ou moins collusives) entre des juristes et des acteurs sociaux étrangers à l'univers du droit. Ernst Kantorowicz en a donné un modèle très suggestif dans les années 1960 à propos de la construction juridique du politique, dont l'économie repose sur la rencontre d'intérêts le plus souvent très divergents (et qui n'ont généralement que peu à voir avec la *doxa* juridique) mais dont la viabilité repose toujours sur l'existence (et l'autonomie relative) de cette instance d'universalisation symbolique d'intérêts particuliers qu'est le droit savant. Bref, on pourrait dire que la sociologie des institutions a été le moyen par lequel a été renouvelée l'analyse du droit dans les sciences sociales.